

Peintre / Tapissier / Décorateur

Critères d'accès

Pour pouvoir accéder au Cluster, dans les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, une entreprise doit faire preuve d'expérience et de compétences dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles:

1. Détenteur d'un brevet de maître-artisan ou avoir une qualification équivalente
2. Etant capable de proposer un minimum de deux produits écologique/respectueux de l'environnement qui sont conformes aux critères actuels de l'Oekofoire.
3. Justificatif des substances de composition des différents produits utilisés
4. Les objectifs et critères du Cluster doivent être connus par les vendeurs des différentes entreprises.
5. Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.
6. Mise en place d'instruments d'encadrement des clients développés par le ClimEEC.
7. Etre en possession du label de qualité « Energie vir Zukunft » de la Chambre des Métiers après 12 mois au plus tard après avoir accédé au Cluster.

Maintien de la qualité

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

- Participation régulière aux différentes formations continues

Et/ Ou

- Par la réalisation annuelle de différents objets de référence

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire. La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis.

Lu et approuvé Date & signature

.....